

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD026-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

LE 28 mars 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'EPIC PERIBUS

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, COURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOI.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOI	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'EPIC PERIBUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'EPIC PERIBUS a en charge la gestion du transport urbain pour le compte de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Que selon les règles prévus au Code Général des Collectivité Territoriales, il appartient au Grand Périgueux de décider des conditions de recrutement ou de renouvellement du contrat du directeur de cet établissement, ainsi que du choix de la personne concernée. Ces décisions sont ensuite transmises à la Présidente de la Régie qui nomme l'agent, par contrat de travail, dans le poste.

Que le contrat du directeur actuel arrive à son terme le 31 mai 2019 (après 2 périodes de 3 ans), et qu'une non reconduction a été convenue, dans le cadre d'un protocole amiable avec l'intéressé, la candidature d'un agent du Grand Périgueux pour occuper cet emploi, monsieur Joannès Bouillaguet, est proposée à la décision de l'assemblée délibérante.

Qu'à ce titre, celui-ci a demandé un détachement pour 3 ans à compter du 1er juin 2019.

Considérant que s'agissant d'un fonctionnaire et d'une demande de détachement, la commission de déontologie nationale doit être saisie par le Grand Périgueux, afin de procéder aux vérifications d'usage.

Qu'aussi, sous réserve de cet avis, il est proposé d'accepter la demande de détachement pour une période de 3 ans de monsieur Joannès Bouillaguet, attaché territorial.

Qu'il est proposé de retenir la candidature de Mr Joannès Bouillaguet, pour assurer les fonctions de directeur de l'EPIC PERIBUS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner Mr Johannés Bouillaguet comme directeur de l'EPIC PERIBUS à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le 24 AVR. 2019	Pour extrait conforme 24 AVR. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du 24 AVR. 2019	Périgueux, le 24 AVR. 2019


Le Président
Jacques AUZOU